



FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



SOMMAIRE

- 03 ÉDITORIAL
Christine Chevalley, Présidente de la Fondation
- 04 AVANT-PROPOS
Sylvie Progin, Secrétaire générale
- 05 – 07 PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE
- 08 – 09 QUELQUES CHIFFRES
- 10 RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE
Jacques Ditisheim, Président de la Commission
- 11 – 12 FINANCEMENT
- 13 COMPTES
- 14 LISTE DES MEMBRES DES ORGANES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Sylvie Progin
Secrétaire générale

Catherine Castellani
Secrétaire comptable

IMPRESSUM

Rédaction
Christine Chevalley
Sylvie Progin
Jacques Ditisheim

Conception graphique
Adveo SA – Lausanne

Parution : Juin 2021

ÉDITORIAL

Dire que l'année 2020 a été une année particulière est un léger euphémisme, pourtant, tout avait bien commencé; nous travaillions sur les recommandations du rapport de fin de mise en œuvre de la loi, nous nous voyions pouvoir rapidement avancer, tout en espérant que le décret du canton nous apporte le rééquilibrage espéré entre les subventionnements des communes et du canton. Et tout à coup, au mois de mars, en trois jours, tout s'est arrêté, les cours dans nos écoles de musique n'étaient plus possibles et il a fallu tout réinventer.

Un enseignement à distance est mis en place pour les disciplines pour lesquelles cela peut être possible. Les séances de prise de décision et de suivi se font par visioconférence, mesures sanitaires obligent. Je remercie ici, Madame Progin, Secrétaire générale de la FEM, pour sa réactivité et sa créativité, pour nous avoir permis tout au long de cette période de fermeture des écoles de prendre des décisions pour les soutenir, et permettre, le mieux possible, la continuité de l'enseignement.

Le choc a été fort et nous n'en réalisons peut-être pas encore tous les effets, mais l'enseignement à distance a permis de garder le contact, et j'espère permis aux élèves de maintenir leur envie de progresser. Un énorme merci à tous les enseignants qui par leur inventivité et leur adaptabilité ont rendu la chose possible et attrayante. Je tiens aussi à remercier les Directions d'école pour le soutien qu'elles ont pu apporter aussi bien à leurs enseignants, en mettant en place les mesures sanitaires obligatoires, qu'aux élèves et leurs parents en répondant à leurs nombreuses sollicitations.

Fort heureusement, depuis la rentrée, les cours en présentiel ont pu reprendre. Malgré les mesures sanitaires contraignantes, les locaux, souvent mis à disposition par les communes, sont ouverts, mais la normalité est encore loin. Les représentations permettant au public de constater les progrès des élèves ne sont pas encore possibles, c'est donc essentiellement pour eux que les élèves travaillent.

Je profite de ce rapport annuel pour remercier le Conseil d'Etat et le Grand Conseil d'avoir, par l'acceptation du Décret de subventionnement 2020-2021, permis d'équilibrer les subventions Canton-Communes, donnant ainsi à la FEM le subventionnement tel qu'il avait été prévu par la loi. C'est un peu de baume, en cette fin d'année 2020, un bol d'air qui nous permet d'envisager le futur, comme les recommandations mises en évidence dans notre rapport de fin de mise en œuvre de la loi, plus sereinement.

Il me reste à souhaiter pour 2021, que malgré les difficultés financières prévisibles des familles, les cours de musique pour leurs enfants et tout ce qu'ils leur apportent dans leur formation, restent une évidence, que les négociations pour la CTT tant attendue trouvent un terme à la satisfaction de toutes les parties, que la collaboration entre tous les partenaires et les acteurs gravitant autour de la FEM soit sereine et enrichissante pour la cause que nous défendons, que les concerts, les manifestations culturelles reviennent, que la convivialité et une normalité dans nos contacts redeviennent une évidence, bref en remerciant tous les acteurs de la FEM pour l'année écoulée, il me tarde dans cette nouvelle année de vous retrouver et de pouvoir de vive voix vous, nous souhaiter le meilleur pour la suite.



Christine Chevalley
Présidente

AVANT-PROPOS

Si l'année 2020 a été une année très difficile pour tous les secteurs, elle aura réellement été une "annus horribilis" dans le domaine culturel. Pour les écoles de musique cela a signifié l'arrêt des concerts et des spectacles. Les auditions n'ont pas pu se tenir, de même que les examens; tous les cours en groupe ont été annulés, de même que les répétitions... Pourtant, même si l'apprentissage d'un instrument se fait beaucoup en individuel, jouer ensemble est essentiel pour le musicien.

Les cours de musique se sont donc réinventés à distance, par écrans interposés. De nouveaux projets sont nés, des collaborations virtuelles ont été partagées sur les réseaux sociaux, tout ceci donnant l'occasion aux enfants et aux jeunes de garder le lien entre eux, et avec leurs enseignants. Cette créativité foisonnante a permis aux élèves, comme le dit Stravinsky, de digérer le temps long du printemps dernier, grâce à la musique. Merci mille fois aux professeurs pour leur engagement.

Car la musique, comme tout art, est faite pour être transmise. Nous espérons que 2021 pourra être une année de partage.



Sylvie Progin
Secrétaire générale

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

COVID ET NOMBRES D'ÉLÈVES

Une des craintes que nous avons pu avoir durant cette année particulière, c'est que les élèves – avec leurs parents – découragés par la pandémie et l'enseignement à distance, renoncent à continuer leurs études musicales. Nous redoutions également une diminution des nouvelles inscriptions au moment de la rentrée scolaire 2020-2021, notamment parce que de nombreuses familles ont été touchées financièrement par la crise.

Or ce scénario ne s'est pas produit, et le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du canton est resté tout à fait stable.

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Le lundi 16 mars 2020, toutes les écoles de musique ont fermé leurs portes et ont instauré l'enseignement à distance pour tous les cours pour lesquels c'était possible. Mais comment donner un cours de musique virtuel à un élève à l'autre bout d'un écran? Il faut déjà faire son deuil d'un beau son, et les corrections de postures sont compliquées, surtout pour les plus jeunes. Cela a impliqué pour les enseignants de complètement réinventer leurs cours, et ceci dans l'urgence. Les contacts se sont désormais faits par Skype, par Zoom, et même par Whatsapp, permettant aux élèves de conserver le lien hebdomadaire avec leur enseignant, et de continuer la pratique indispensable de leur instrument pendant ces semaines de confinement.

Nous remercions ici l'ensemble du corps enseignant qui n'a pas ménagé ses efforts pour trouver des solutions à cet enseignement à distance et conserver le lien avec ses élèves. Nous remercions également les milliers de parents qui ont mis en place à la maison les conditions rendant possible la continuité des cours.

SOUTIEN AUX ÉCOLES DURANT LA PANDÉMIE

Si l'enseignement à distance a pu se mettre en place pour l'enseignement individuel, c'était beaucoup plus compliqué pour les cours collectifs – comme l'initiation musicale ou le solfège – et pratiquement impossible pour les cours d'ensembles. Dès lors, même si certains enseignants ont pu trouver des solutions originales pour certains cours, nombre d'entre eux ont dû être annulés.

Un fonds de soutien spécifique a donc été mis en place en faveur des écoles, leur permettant de rembourser les écolages des cours qui n'ont pu être valablement donnés. Dans le même temps, la FEM a continué à subventionner l'ensemble des cours, qu'ils soient dispensés à distance, ou non.

Puis pour la deuxième partie de l'année, le fonds a permis de prendre en charge les frais d'acquisition de matériel de protection (solution hydro alcoolique, masques, parois en plexiglas, etc.), ainsi que des frais spécifiquement liés aux nettoyages supplémentaires occasionnés par les dispositions sanitaires. Enfin, la FEM a pris en charge le remplacement ou le remboursement de cours pour les professeurs malades du Covid ou placés en quarantaine par le médecin cantonal, mais qui étaient dans l'incapacité d'assurer leur enseignement à distance pour des raisons familiales.

“La musique est
le meilleur moyen
de digérer le temps”
Igor Stravinsky

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE VAUD AU BUDGET DE LA FONDATION

En automne 2019, le Grand Conseil avait pris acte du rapport d'évaluation de la LEM lors de ses débats parlementaires. Il avait également adopté une résolution qui invitait sans plus tarder le Conseil d'Etat à revoir à la hausse, et mettre à jour, le montant socle financé par le canton, en plus du franc par habitant accordé conjointement avec les communes.

C'est désormais chose faite, puisqu'en novembre 2020, le Grand Conseil a approuvé le décret fixant la contribution de l'Etat et des communes pour les années 2020 et 2021, avec l'augmentation du montant socle à 6,19 millions.

Ce montant supplémentaire est essentiellement destiné à régulariser les conditions de travail du corps enseignant, à pérenniser l'accessibilité financière aux études musicales et à encourager les projets des écoles de musique.

SUBVENTIONNEMENT DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Les subventions octroyées aux écoles de musique s'appuient essentiellement sur le nombre de minutes d'enseignement individuel, collectif ou d'ensembles qui sont dispensées. A cela se rajoutent différents forfaits, qui tiennent compte des activités particulières des écoles ou des spécificités de leur corps enseignant.

Au final, les écoles de musique reçoivent une enveloppe annuelle qui va de CHF 62'000.- pour la plus petite, à près de 3,5 millions pour la plus grande.

EXAMENS DE CERTIFICAT

Les examens de Certificat de fin d'études non professionnelles de la musique ont normalement lieu chaque année dans le courant de mois de mai. Mais en 2020 nous avons malheureusement été contraints de les annuler. En effet, les conditions de préparation, dans le cadre d'un enseignement à distance depuis la mi-mars, et sans possibilité de répétitions avec les accompagnateurs, ne pouvaient être qu'insuffisantes pour beaucoup de candidat-e-s. De plus, même si des examens réunissant jusqu'à 5 personnes dans la même salle (jury compris) auraient pu avoir lieu, cela aurait été totalement injuste pour tous ceux dont le programme prévoyait une prestation en groupe, notamment pour les musiciens de jazz et de musiques actuelles.

Dès lors, compte tenu du fait que cet examen conclut une quinzaine d'années d'études, les certificats ont été délivrés aux candidat-e-s qui le souhaitaient sans la dernière prestation musicale. 53 ont choisi cette option, tandis que 9 personnes ont préféré reporter leur examen à l'année suivante.

RECONNAISSANCE DES ÉCOLES DE MUSIQUE

29 écoles de musique sont reconnues actuellement par la FEM, dont certaines regroupent plusieurs sites d'enseignement. Aucune nouvelle demande ne nous est parvenue en 2020. Un projet de regroupement entre deux écoles située dans une même commune a été initié, mais il n'est pas arrivé à son terme, une des écoles ayant renoncé.

CONDITIONS DE TRAVAIL DU CORPS ENSEIGNANT

Suite à la décision du Grand Conseil d'augmenter de 1,5 million la contribution de l'Etat à la FEM, les travaux de la plateforme de négociation d'une convention collective de travail ont pu reprendre en automne. Les parties travaillent désormais sur la finalisation du texte.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Dès le début de la crise du Covid, le Secrétariat général s'est beaucoup investi pour apporter aux écoles le soutien dont elles avaient besoin, que ce soit par rapport à leur corps enseignant, aux parents d'élèves, ou dans leurs relations avec les communes en ce qui concernait l'accessibilité aux locaux au moment de la reprise.

C'est également la FEM qui a fait le lien entre les directives fédérales, cantonales, et ce qui devait être appliqué dans les écoles de musique en termes de conditions sanitaires.

Les séances en visioconférence ont dès lors été nombreuses avec les écoles et l'ensemble des partenaires, de manière à pouvoir assurer la continuité des prestations tout au long de cette période compliquée.

PERSONNEL DE LA FEM

Deux personnes totalisant 1,5 EPT composent le Secrétariat général de la Fondation

Sylvie Progin

Secrétaire générale

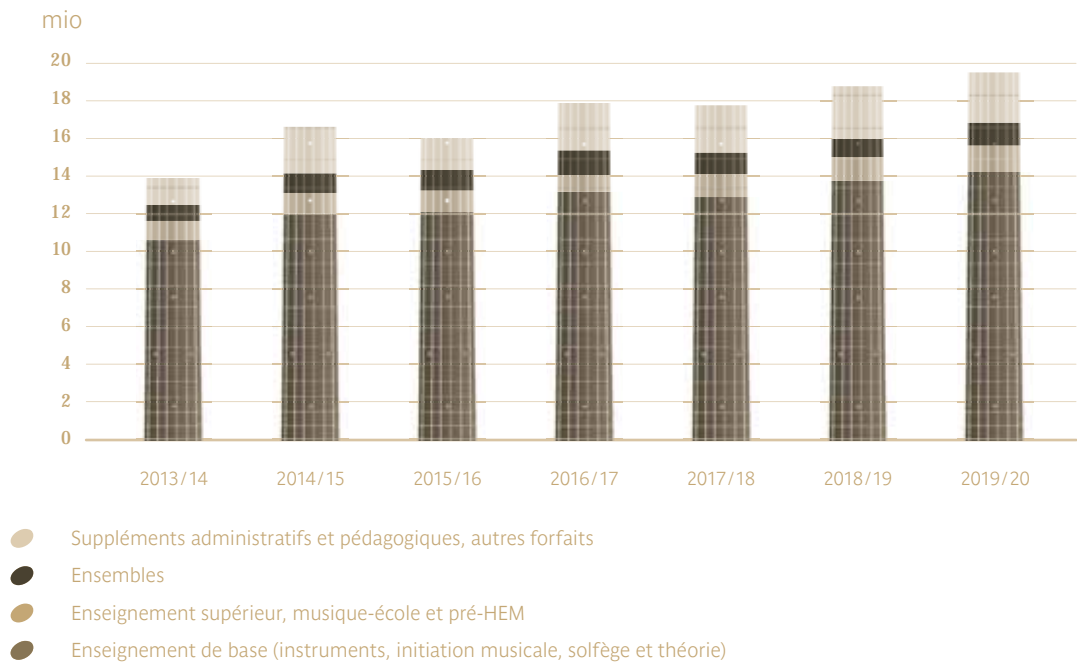
Catherine Castellani

Secrétaire comptable

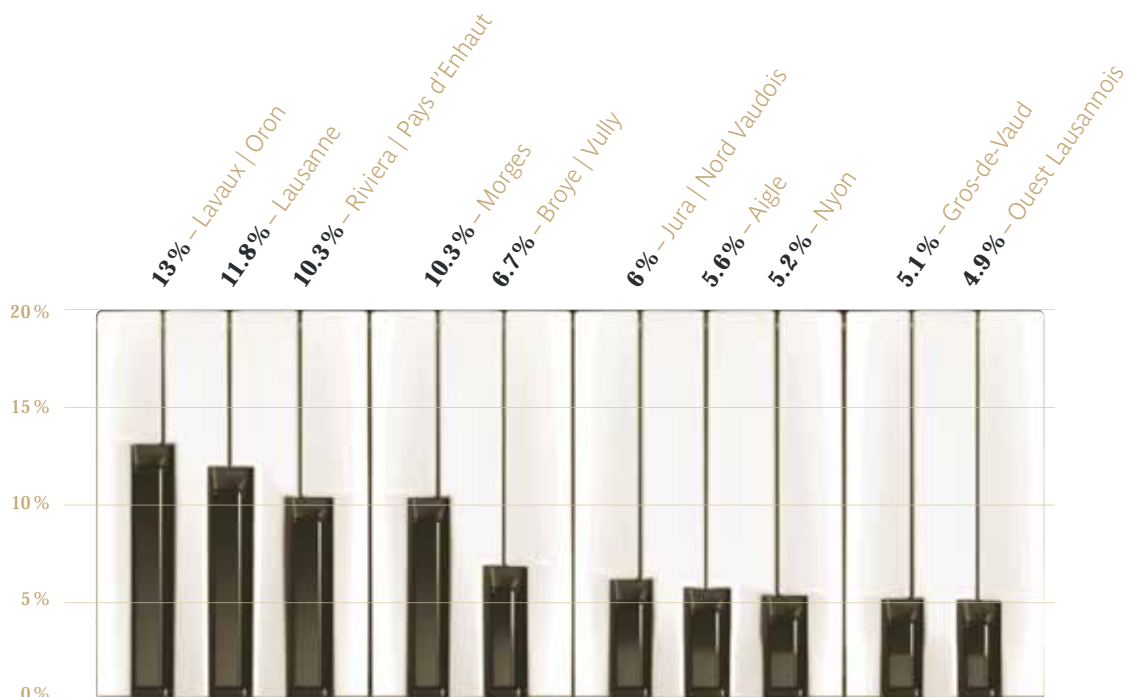


QUELQUES CHIFFRES

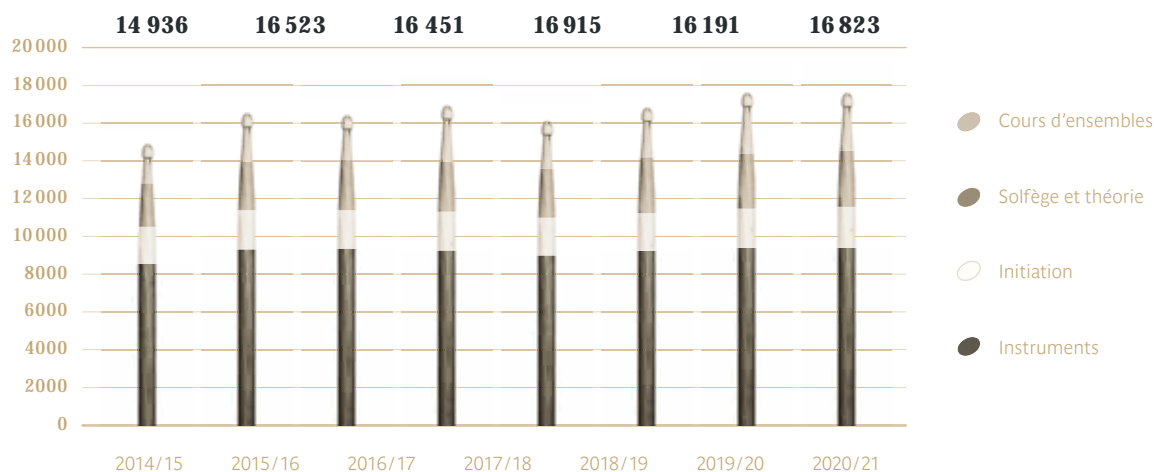
PROGRESSION DU SUBVENTIONNEMENT AUX ÉCOLES, PAR ANNÉE SCOLAIRE



PROPORTION D'ENFANTS ET DE JEUNES ENTRE 5 ET 20 ANS QUI PRENNENT DES COURS DE BASE DANS LES ÉCOLES SUBVENTIONNÉES, PAR DISTRICT



EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR TYPE DE COURS, ÉLÈVES SUBVENTIONNÉS



Comme on peut le voir sur ce tableau, le Covid n'a pas eu d'impact sur les inscriptions aux cours de musique, puisqu'on constate une stabilité générale dans tous les types de cours.

INSTRUMENTS LES PLUS PRATIQUÉS, ANNÉE SCOLAIRE 2019/20



RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

2020? Ah... 2020! Là d'où je viens, on aurait dit avec un brin d'ironie: "ça aurait pu être pire, il aurait pu neiger"!

Par essence, le travail de la Commission pédagogique, comme son nom l'indique, se fait... en commission : on réunit des gens qui, ensemble, discutent des sujets concernés, souvent de manière informelle, font des propositions, trouvent des solutions, prennent des décisions. Des groupes de travail sont formés pour approfondir ensemble tel ou tel sujet. Ensemble ! Et voilà-t-il pas que les réunions ne sont plus possibles !

Bien entendu, des séances en visioconférence et la circulation des documents par mail auront quand-même permis d'avancer sur un certain nombre de sujets, mais il faudra attendre 2021 pour en voir les résultats concrets. Lors des huit séances tenues dans l'année, auxquelles se sont ajoutées trois séances de la commission d'examens bi-faïtière (CEBIF) en charge de l'organisation pratique des examens du Certificat, les sujets principaux suivants ont été abordés :

- refonte des directives pour les études et les examens
- nouveau plan d'études combiné percussion-batterie pour les deux premiers degrés
- nouveau plan d'études pour la musique assistée par ordinateur (MAO)
- nouveau plan d'études de solfège
- adaptation de certains plans d'études suite aux retours des écoles
- validation des épreuves d'examens de solfège, classique et jazz/musiques actuelles
- autorisations d'enseigner pour les cours collectifs ainsi que pour les domaines, disciplines ou instruments pour lesquels il n'existe pas de titre dédié
- annulation des examens 2020 pour cause de pandémie
- bilan de l'enseignement à distance développé pendant l'arrêt des cours

Malgré l'annulation des examens, 53 certificats ont pu être délivrés, les candidats étant arrivés au terme de leur cursus, ayant préparé leur prestation et rempli toutes les autres conditions d'obtention du titre.

Les difficultés rencontrées en 2020 n'ont de toute évidence pas entamé l'enthousiasme et la dynamique des membres de la commission, que je remercie ici pour leur engagement sans faille et pour le bel esprit qui règne lors de nos réunions. Un merci tout spécial aussi à Mme Castellani, toujours disponible, dont le soutien constant et efficace est extrêmement précieux.



Jacques Ditisheim
Président de
la Commission
pédagogique

RESSOURCES FINANCIÈRES ET UTILISATION DES FONDS

RESSOURCES FINANCIÈRES

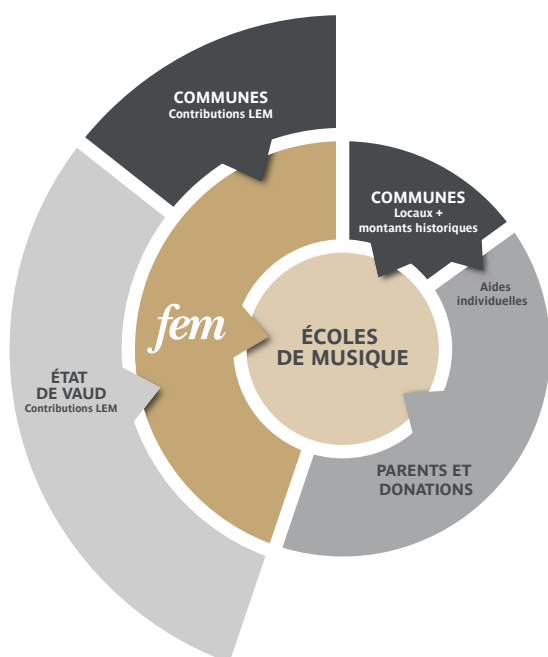
CONTRIBUTION DES COMMUNES

Le décret du 3 novembre 2020 fixe pour l'année 2020 la contribution des communes au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique à **CHF 9.50, multiplié par leur nombre d'habitants** au 31 décembre 2019, soit un total de **CHF 7'657'836.-** pour l'ensemble du canton.

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE VAUD

La contribution de l'Etat au budget annuel de la Fondation pour l'enseignement de la musique est fixée à un montant égal à la contribution des communes, soit **CHF 9.50 par habitant**, auquel vient se rajouter un montant forfaitaire de 6,19 millions. La contribution totale de l'Etat pour 2020 a été de **CHF 13'847'836.-**.

DIAGRAMME DE FINANCEMENT



UTILISATION DES FONDS

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE MUSIQUE

Le montant total des subventions versées aux écoles de musique du canton pour l'année 2020 est de **CHF 19'676'534.-** (+ 2 % par rapport à 2019).

FONDS COVID

Pour soutenir les écoles de musique dans le cadre de la pandémie, le Conseil de Fondation a décidé de créer un Fonds Covid, qui a permis d'apporter une aide financière pour des remboursements d'écolages de cours collectifs non donnés, ainsi que pour les frais nettoyages et d'acquisition de matériel de protection sanitaire. Le montant attribué à ce fonds a été prélevé sur le fonds «subventionnement des écoles».

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FAÏTIÈRES

Conformément à l'article 24 de la LEM, la Fondation a confié des tâches aux associations faïtières, notamment celles de favoriser le regroupement d'écoles de musique, ou d'organiser les examens. Les examens n'ayant pas pu être organisés en 2020, les tâches ont été subventionnées à hauteur de **CHF 27'200.-**.

CHARGES DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Le montant des indemnités versées aux membres de ces deux organes de la Fondation s'élève à **CHF 22'148.-**.

CHARGES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les charges totales du Secrétariat général s'élèvent pour 2020 à **CHF 311'402.-**, ce qui représente environ 1,5 % du budget total de la Fondation.

RAPPORT
DE L'ORGANE
DE RÉVISION

Organe de révision
désigné par le Conseil
d'Etat, Favre Révision SA
a vérifié les comptes de
ce neuvième exercice et
a émis une opinion sans
réserve dans son rapport
daté du 13 avril 2021.

| | BILAN | au 31.12.2020 | au 31.12.2019 |
|--|--|-------------------|-------------------|
| | ACTIFS | CHF | CHF |
| | Actifs circulants | | |
| | Liquidités | 1'812'511 | 1'374'971 |
| | Débiteurs divers | 860 | 1'411 |
| | Contribution de l'État de Vaud à recevoir | 1'556'297 | - |
| | Subvention et rétrocession payées d'avance | - | 30'000 |
| | Communes débitrices | 94'639 | 54'825 |
| | Actifs immobilisés | | |
| | Garantie de loyer | 6'796 | 3'200 |
| | TOTAL DES ACTIFS | 3'471'102 | 1'464'407 |
| | PASSIFS | CHF | CHF |
| | Engagements à court terme | | |
| | Subventions à payer | 843'093 | 373'094 |
| | Créanciers divers | 4'154 | 3'900 |
| | Capital des fonds (fonds affectés) | | |
| | Subventions aux écoles de musique | 857'011 | 1'037'413 |
| | Fonds Covid | 216'845 | - |
| | Fonds pour garantie de salaires | 500'000 | - |
| | Fonds pour subventions spécifiques et projets | 1'000'000 | - |
| | Fonds propres | | |
| | Capital de dotation | 50'000 | 50'000 |
| | TOTAL DES PASSIFS | 3'471'102 | 1'464'407 |
| | COMPTE D'EXPLOITATION | 2020 | 2019 |
| | PRODUITS | CHF | CHF |
| | Contributions | | |
| | Contribution de l'État de Vaud | 13'847'836 | 12'291'539 |
| | Contribution des communes | 7'657'836 | 7'601'539 |
| | Revenus divers | - | 733 |
| | Rétrocession subventions exercices antérieurs | 68'170 | 56'715 |
| | TOTAL DES PRODUITS | 21'573'842 | 19'950'526 |
| | CHARGES | CHF | CHF |
| | Subventions aux écoles de musique | 19'676'534 | 19'298'417 |
| | Subventions aux associations faitières | 27'200 | 48'000 |
| | Charges du Conseil de Fondation et de la Commission pédagogique | 22'148 | 24'926 |
| | Frais de fonctionnement | 311'402 | 304'447 |
| | TOTAL DES CHARGES | 20'037'285 | 19'675'790 |
| | RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 1'536'557 | 274'736 |
| | Résultat financier | -115 | -102 |
| | Variation des fonds affectés | 1'536'443 | -274'736 |
| | RÉSULTAT DE L'EXERCICE | - | - |



MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

PERSONNES NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Christine Chevalley

Présidente
Syndique de Veytaux, Députée

Serge Gros

Directeur d'ensembles à vent, professeur
de musique, musicien (tubiste) et membre
de la commission de musique SCMV

Nicolas Gyger

Membre du Comité de Direction
Adjoint de la Cheffe du Service des affaires culturelles,
Chef de projet LEM

Eugénie Kalathakis

Responsable de missions stratégiques à la DGES

Jacques Ditisheim

Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois,
expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles
de Lausanne et Genève

Stefano Saccon

Directeur de l'Ecole des musiques actuelles et
des technologies musicales de Genève, musicien
et professeur de musique, président du Big Band de
Suisse Romande (BBDSR)

Albane Schlechten

Directrice de la Fondation romande
pour la chanson et les musiques actuelles

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LES COMMUNES, DISTRICT REPRÉSENTÉ ET FONCTION

Christophe Balissat

Municipal à Corcelles-le-Jorat
Broye-Vully

Alain Bassang

Trésorier, membre du Comité de Direction
Aigle, Municipal à Yverne

Henri Bourgeois

Syndic de Saint-Livres
Morges

Ursula Bucher

Municipale à Corsier
Riviera, Pays d'Enhaut,

Alain Gilliéron

Syndic de Prilly
Ouest lausannois

Grégoire Junod

Membre du Comité de Direction
Syndic de Lausanne
Lausanne

Philippe Modoux

Syndic d'Oron
Lavaux-Oron

Gérard Produit

Syndic de Coppet
Nyon

Carmen Tanner

Municipale à Yverdon-les-Bains
Jura-Nord Vaudois

Christian Wenger

Syndic de Boulens
Gros-de-Vaud

MEMBRES DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Jacques Ditisheim

Président

Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève

Vincent Baroni

Président de l'AVCEM, directeur du Conservatoire de la Broye, président de la commission de musique de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises et chef de divers ensembles de cuivres

Jean-Pierre Bourquin

Membre du comité de l'AEM-SCMV, directeur adjoint de l'Ecole de musique Multisite, enseignant et trompette solo de l'orchestre de Chambre de Genève

Bertrand Curchod

Président de l'AEM-SCMV, directeur d'écoles de musique dont l'Ecole de musique Multisite, enseignant et musicien

Enrico Camponovo

Délégué de la Haute Ecole de Musique, professeur de piano, accompagnateur, professeur d'improvisation

Julien Feltin

Musicien, directeur de l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle de Lausanne (EJMA), responsable de la programmation jazz du festival Label Suisse

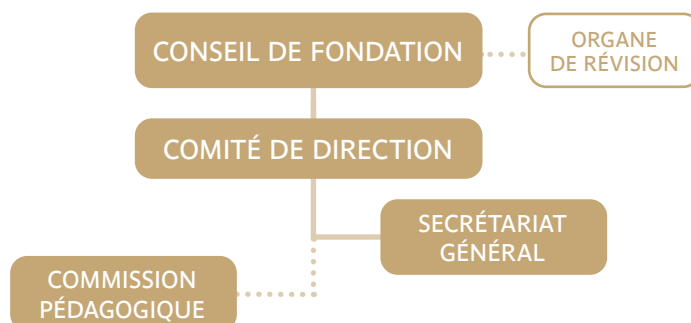
Jean-Claude Reber

Membre du comité de l'AVCEM, directeur du Conservatoire de Musique Ecole de Jazz Montreux-Vevy-Riviera, musicien.

Jérôme Thomas

Professeur de flûte traversière de saxophone jazz à l'école de jazz de Montreux, et professeur à l'HÉMU Lausanne, département jazz (arrangement, MAO, ateliers).

ORGANISATION DE LA FONDATION





AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DE VAUD
ET DES COMMUNES VAUDOISES



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES



FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

Chemin de Mornex 3
1003 Lausanne

Tél. 021 311 34 44
info@fem-vd.ch
www.fem-vd.ch